

Protocole d'accueil du collège

à appliquer à partir du 1^{er} septembre 2020

à l'attention des familles et de la communauté éducative



Etabli le 21 août 2020

L'engagement des parents

Les parents s'engagent à ne pas mettre leur(s)enfant(s) au collège en cas de fièvre ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

La distanciation physique

Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Cette règle concerne tous les espaces clos : salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats...

Dans les espaces extérieurs comme les cours de récréation, la distanciation physique ne s'applique pas non plus.

L'application des gestes barrières

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence :

- se laver très régulièrement les mains ;
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ;
- utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter ;
- saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.

1. Le lavage des mains

Le lavage des mains à l'eau et au savon doit être réalisé :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant chaque repas ;
- après être allé aux toilettes.

Il peut s'effectuer sans mesure de distance physique.

2. Le port du masque

Pour les collégiens: il est obligatoire dans les espaces clos comme à l'extérieur et en particulier lors des déplacements ainsi qu'en classe.

Lors du repas ; les élèves devront porter le masque lors de tous les déplacements dans le self. Ils veilleront à changer leur masque après le repas.

Pour les personnels : il est obligatoire au collège en présence des élèves, de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

À savoir : Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

3. La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquente. Elle dure au moins 15 minutes et est assurée au moins trois fois par jour (avant l'arrivée des élèves, durant les récréations et la pause méridienne ainsi que le soir pendant le nettoyage des locaux).

Etude du soir

Lorsque vous viendrez chercher votre enfant, vous devrez sonner à l'interphone de l'accueil. Une personne informera le surveillant qui préviendra votre enfant que vous êtes arrivés. Il vous rejoindra à l'accueil.

Aucun parent n'est autorisé à rentrer dans le bâtiment sans rendez-vous et sans masque.

La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire.

Cependant, le déroulement de la journée et des activités scolaires est organisé pour limiter les regroupements et les croisements importants. Les personnels et les élèves de plus de 11 ans portent un masque durant leurs déplacements.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est désormais autorisé.

Des objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe peuvent être mis à disposition : ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour, ainsi qu'une désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et les personnels dans tous les espaces communs (les poignées de portes, par exemple).

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

Attention : Dans l'hypothèse où les conditions sanitaires imposeraient le retour à un protocole sanitaire plus strict ou à des fermetures d'établissements scolaires, le ministère a également préparé un plan de continuité pédagogique . Ce plan contient à la fois des consignes sur l'organisation des locaux et des ressources pour l'enseignement numérique à distance. Le recours à un enseignement hybride qui alternerait les classes virtuelles et les cours à distance est évoqué.

Après avoir pris connaissance de ce protocole, merci de bien vouloir envoyer un mail à la vie scolaire :

- soit en utilisant votre messagerie EcoleDirecte,
- soit en utilisant cette adresse : viescolaire@stbenoitmaupertuis.fr